

Sénart, septembre 2009

Conditions d'utilisation des espaces membres du site Observatoire Urbain de Sénart

Grâce aux espaces membres, le San de Sénart souhaite partager avec vous certaines informations dont il dispose mais qui ne peuvent être diffusées largement au grand public.

En effet, les données, cartes et documents mis à disposition dans les espaces membres font le plus souvent l'objet d'une convention d'utilisation entre le San de Sénart et les fournisseurs de données.

Conscient de l'intérêt tout particulier que présentent ces informations, le San de Sénart souhaite les partager avec des acteurs locaux et des partenaires spécifiques : ainsi, tout en garantissant le respect de ses engagements vis-à-vis des fournisseurs de données, le San de Sénart préserve le capital confiance sur lequel repose la relation établie et les collaborations à venir.



1. Engagements des membres

En vous connectant à cet espace membre, nous vous demandons de respecter les engagements suivants :

- utiliser les informations disponibles dans les espaces membres (*cf article 3 « Signalement des informations en espace membre »*) pour un usage interne à votre structure, votre commune ou votre collectivité et respecter la confidentialité de ces données,
- ne pas diffuser ces documents auprès d'autres organismes ou de personnes tierces,
- mentionner la source, et au besoin respecter le secret statistique, pour l'ensemble des données mises à disposition sur ce site,
- ne pas communiquer votre identifiant et votre mot de passe à un tiers (*cf article 4 « Gestion des codes d'accès et mots de passe »*)

Cas particuliers

- **Données CAF** : la convention prévoit que ces données seront uniquement utilisées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.
- **Données EPA** : la convention prévoit que les données archéologiques ne soient en aucun cas diffusées au grand public. L'intégralité de la convention est disponible dans l'espace membre SIG.
- **Données SIG** : de manière générale, toutes les données SIG créées par le San de Sénart et plus particulièrement celles fournies par la DGI et le STIF sont mises à disposition moyennant la signature d'une lettre d'engagement qui en précise les modalités et la réglementation.

2. Rediffusion de l'information

Dans le cas exceptionnel où vous souhaiteriez faire usage de ces informations dans le cadre d'une publication alors il conviendra d'en faire la demande au San de Sénart qui étudiera la faisabilité juridique de cette demande en fonction des données et du cadre de diffusion (au besoin en lien avec le fournisseur de données).

3. Signalement des informations en espace membre

Les informations, non communicables au grand public, sont disponibles uniquement dans les espaces membres et sont repérées par le sigle [Φ]. Ce sigle apparaît à la droite du titre dans les pages du site et dans les fichiers : tableaux, cartes et publications. Concernant les données SIG, celles-ci sont toutes en espace membre par définition, bien que ces données ne présentent pas le signe [Φ] dans leur titre.

4. Gestion des codes d'accès et mots de passe

Les codes d'accès et les mots de passe sont confidentiels, personnels, inaccessibles et intransmissibles. L'utilisateur est responsable de la gestion et de la conservation de ses codes d'accès et mots de passe.

En conséquence, il appartient à l'utilisateur de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. L'utilisateur est responsable des conséquences de leur utilisation.

5. Résiliation des droits d'accès

Dans le cas où il serait constaté qu'un membre n'a pas respecté les présentes conditions d'utilisation, ces droits d'accès pourront être résiliés de plein droit après en avoir été informé par courrier du San de Sénart.